

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

Présents :

Pierre COURCHAI - Nicole ROUVIERE – Véronique PERINI Adjoints

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Sébastien POUTREL - Richard DE FILIPPIS, Sandrine BATORI,
Irène LEGRAND-MORIN

Absents excusés :

Maximiliano MUNOZ

Eric JEANJEAN qui a donné pouvoir à Pierre COURCHAI

Absents : Michel PICHARD – Pierre-Louis JEANJEAN

Monsieur Sébastien POUTREL a été élu secrétaire de séance.



1/ COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe que le bornage pour la séparation de la maison et des deux garages de l'ancienne propriété MUNOZ a été fait. La mise en vente se fera courant de l'année 2024. Les garages seront vendus à un prix fixe et la maison sera vendue au plus offrant avec une mise à prix plafonnée.
- Monsieur le Maire évoque le problème de relationnel avec l'un des agents du service technique qui est parti en congés sans autorisation. Une procédure d'abandon de poste a été enclenchée. Cet agent ne fait plus parti du personnel depuis le 28 novembre 2023.
- Monsieur le Maire informe que la commune a été choisie comme site pilote pour tester les composteurs dans les cimetières. Des composteurs ont été mis en place avec l'aide du service de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Des bacs ont été installés à deux endroits dans le cimetière. Les containers d'ordures ménagères seront enlevés.
- Monsieur le Maire évoque le recensement de la population qui doit débuter le 18 janvier 2024. Il présente en photo les trois agents recenseurs qui ont été recrutés pour cette mission.
- Monsieur le Maire informe que Catherine VULPEE s'est rendue au salon des maires à PARIS pour recevoir la labellisation ville prudente. Cette labellisation a été obtenue grâce aux divers aménagements qui ont été réalisés sur la commune pour la sécurité routière. Un panneau sera installé aux entrées de la commune. Nous avons obtenu un cœur. Le principe est le même que pour les fleurs. Pour obtenir deux cœurs, d'autres aménagements devront être réalisés.
- Monsieur le Maire précise que le pylône antenne relais a été installé sur le parking du service technique. Il ajoute qu'il fera réaliser des mesures dès qu'il sera opérationnel.
- Monsieur le Maire informe que la communauté d'agglomération Lisieux Normandie a déployé un dispositif d'économies d'énergie Voltalis. Il consiste à installer des boîtiers sur les radiateurs électriques des particuliers afin qu'ils puissent réguler leur consommation. Ce système permet également en cas de besoin au niveau national lors des pics de consommation de réguler la consommation des appareils de chauffage en effectuant des micro - coupures de 10 minutes maximum.
- Monsieur le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a finalisé un plan local de l'habitat. La commune de BEUVILLERS est autorisée à construire de 40 logements PLH sur 6 ans. Il ajoute qu'il est en discussion avec le groupe 3F afin d'étudier la possibilité d'acquérir une parcelle située coteau de grais.

- Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques en juillet et août, Monsieur le Maire suggère d'acheter 2 drapeaux olympiques pour les installer au niveau de la mairie et de l'école. Il ajoute que le service technique va créer une structure représentant les anneaux olympiques afin de l'installer au coteau de grais à la place de la diligence. Il précise que la flamme olympique traversera la ville de LISIEUX le 30 mai 2024.
- Monsieur le Maire lit le courrier de remerciements envoyé par APF France Handicap relatif à la subvention allouée en 2023.
- Monsieur le Maire informe que la FREDON accompagne les communes dans la campagne de destruction des nids de frelons asiatiques. Une enveloppe est débloquée pour prendre en charge les frais de destruction. Cette année, fin octobre, l'enveloppe était vide. La fredon a donc suggéré aux communes de demander une participation financière aux demandeurs. Irène LEGRAND-MORIN ajoute qu'il faudrait mettre en place des pièges dès le mois de janvier pour piéger les reines.

2/ **ECOLE** — Compte-rendu du Conseil d'école (intervenante N. ROUVIERE)

L'école compte 126 élèves répartis en 5 classes. (26 élèves en petite section – 26 en moyenne/grande section – 22 en CP – 21 en CE1 et 27 en CM1 CM2). Les enfants âgés de 2 ans ne peuvent pas être accueillis par manque de place. Les enfants sont désormais accueillis à l'entrée de l'école en maternelle par le personnel communal. Un questionnaire relatif au harcèlement scolaire a été donné aux élèves à partir du CE2. Le service de cantine est très bruyant car il y a beaucoup d'élèves environ 90. Il a été décidé de faire une petite récréation avant qu'ils rentrent déjeuner. Les activités musique, hand-ball, basket, sport après l'école sont renouvelées cette année. Un jardin sensoriel va être créé. Une journée du goût a été organisée par Géraldine BIDEL. Certains parents se plaignent car la bande de stop de la sortie de l'école qui a été noircie est mal distinguée par les automobilistes de la route d'orbec il est donc très difficile de prendre sa priorité. Le sujet va être étudié afin de voir s'il est possible de gratter cette bande. Véronique PERINI ajoute que certaines personnes se plaignent de cette priorité qui est dangereuse. Irène LEGRAND-MORIN précise qu'elle est très dangereuse car il n'y a pas de visibilité, elle suggère de faire installer un panneau priorité à droite ainsi que pour la priorité rue du stade. Didier MAUDUIT répond que cela s'arrangera avec le temps, il faut que les automobilistes s'habituent, il ajoute qu'il y aura bientôt une zone 30 à cet endroit. Richard DE FILIPPIS demande si l'uniforme va devenir obligatoire à l'école. Didier MAUDUIT répond que pour le moment il n'a pas d'information à ce sujet.

3/ **ADRESSAGE** — Nomination des rues (intervenant D. MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique que la loi engage les communes à revoir l'ensemble des adresses de chaque habitant. En effet, les services de secours en priorité mais également les livreurs, les facteurs mais aussi la mise en œuvre de la fibre pour internet rencontrent de grosses difficultés au quotidien pour trouver certaines adresse. Dans ces conditions, nous avons engagé une réflexion sur cette problématique et avons dû donner une nouvelle appellation à quelques chemins de BEUVILLERS qui obligeront certains habitants à changer leur adresse.

Les propositions suivantes ont été faites aux membres du conseil municipal :

Pour la rue qui mène à l'école : Rue des Ecoles

Pour les balcons route d'orbec : Impasse des balcons
Pour l'allée chemin de grais qui mène à quelques maisons : Impasse de grais
Pour la voie de la route d'orbec jusqu'au lavoir : Chemin du lavoir
Pour le chemin de grais du lavoir jusqu'à l'autre sortie : chemin du village du chien
Pour le lieu-dit la reverderie : Chemin de la reverderie
Pour la voie à côté de Mme DROYER Chemin du Sap : Impasse du Sap
Pour la voie à côté de Mme LECLERC Route du Sap : Chemin du Ronceray

4/ TRAVAUX (Intervenant P. COURCHAI)

- La commission travaux et environnement s'est réunie le 1^{er} décembre 2023. Les travaux évoqués sont :

mise en place de 2 bâches incendie – bande de vigilance au niveau de la résidence le bois de la coulinière – wc public au parc – enfouissement des réseaux chemin saint hippolyte – programme R30 – Entretien voirie – sécurisation – travaux source sainte radegonde – limiteur de son SDH – mise aux normes électriques à l'atelier et travaux divers – toiture SDH et école élémentaire – entretien de l'Eglise – remplacement de la chaudière mairie – diagnostic énergétique – GEPU.

Des bandes de vigilance (vibrantes) vont être installées chemin des loges avant le virage situé près de l'entreprise ROSELIER afin de faire ralentir les automobilistes. Si ce test est positif, des bandes pourraient être installées au niveau des entrées de la résidence le bois de la coulinière.

Le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados (SDEC) propose une aide intéressante pour l'effacement des réseaux du Chemin Saint Hippolyte, une délibération est nécessaire pour la prise en compte par le SDEC. On pourrait mettre en place l'éclairage public dans ce chemin même si à l'heure actuelle la tendance n'est plus vraiment vers un éclairage public mais plutôt sur des zones noires.

Le SDEC met en place un plan climat air, il s'agit d'une étude qui permet de réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments. Il existe plusieurs niveaux d'étude : Niveau 1 : 500€ / an + 50€ / par bâtiment sur 4 ans mise à disposition d'un logiciel sur lequel il faut intégrer les dépenses d'énergies. Didier MAUDUIT demande qui se charge d'intégrer les données. Il répond que c'est à charge communale. Le niveau 2 : 5500 € / par bâtiment avec une aide de 80%, il faut choisir un ou deux bâtiments pour lequel une étude approfondie est réalisée par le SDEC. Le niveau 3 : il s'agit d'une note d'opportunité pour les panneaux photovoltaïques. 1400 € l'étude avec une aide à 100% pour l'étude.

5/ PRESENTATION PROJET MAISON DES AINES

Avant projet définitif (intervenant : D. MAUDUIT)

Dans le cadre du projet de construction des maisons des aînés, le Conseil municipal doit céder le terrain à la société âges et vie. Ils disposent d'un délai de 3 ans pour lancer la construction. Si passé ce délai, la construction n'a pas débuté, ils revendront le terrain à la commune au prix auquel ils auront acheté. Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de céder le terrain à la société âges et vie.

6/ LITIGE M. Mme MARCON et SCI JBL – COMMUNE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE (intervenant D. MAUDUIT)

Ce litige remonte à l'année 2004. Une grosse inondation a eu lieu suite à la chute d'un arbre qui été entré dans la canalisation et avait bouché le système d'évacuation des eaux pluviales. Les bâtiments de M. et Mme MARCON avait été inondés. Un constat d'huissier avait été réalisé et une procédure judiciaire engagée par les époux MARCON. La commune avait été condamnée en première instance, néanmoins l'avocat avait contester en précisant que M. et Mme MARCON avait acheté cette propriété en connaissant les risques d'inondation. Plusieurs appels ont été fait devant le tribunal depuis toutes ces années. Des travaux ont été réalisés par la commune afin de tenter de régler ce problème. Le réseau d'eaux pluviales étant une compétence de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, celle-ci a été condamnée solidairement avec la commune. M. et Mme MARCON avaient demandé 84 500 € de dommages + 5000 € pour les frais de procédure. La cour a statué pour 13 856 € de préjudice + 1 500 € de frais de procédure + 3 800 € d'expertise. La commune et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie sont condamnées à verser à M. et Mme MARCON. Cette somme sera prise en charge par les deux. L'assurance pourra peut-être prendre en charge cette indemnisation. Il est possible d'aller en cassation mais l'avocat conseille d'abandonner.

7/DELIBERATIONS

a/ Projet d'effacement des réseaux – Chemin Saint Hippolyte

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Le coût total de cette opération est de 158 224,21 € TTC. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60% sur le réseau d'éclairage de 60% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 60% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 52 741,40 € TTC selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 3 955,61€ et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

b/ Autorisation de signature de la convention 2023 de mise à disposition de personnel de la commune de BEUVILLERS au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour le broyage des bermes et/ou l'élagage des haies

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie du 09 juillet 2020,

Vu la convention 2023 proposée de mise à disposition de personnel de la commune de BEUVILLERS au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour le broyage des bermes et/ou l'élagage des haies, vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention 2023 de mise à disposition de personnel de la commune de BEUVILLERS au profit de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour le broyage des bermes et/ou l'élagage des haies, autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération, à signer ledit document ainsi que les décisions qui en découlent et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

c/ Création de trois emplois d'agent recenseur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la création d'emplois de non titulaires, pour faire face à des besoins occasionnels à raison : de trois emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi janvier à mi février.

Les agents seront payés à raison de :

0.52€ par feuille de logement remplie

0.99€ par bulletin individuel rempli

La collectivité versera un forfait de 263.29€ pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 17.20 € pour chaque séance de formation.

d/ Tarif de location de la salle sous l'école maternelle pour le 31 décembre

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant ; la salle sous l'école maternelle est demandée pour organiser le réveillon du 31 décembre. La salle étant louée le week-end 80 €. Un tarif plus élevé pourrait être instauré pour le 31 décembre. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location de cette salle à 150 € pour les réservations des 31 décembre.

e/ Cession de terrain à la société « Ages et vie habitat »

SE REFERER AU POINT 5

f/ Signature Convention Compte Financier Unique (CFU)

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires. L'arrêté du 16 octobre 2019 est venu préciser les modalités de l'expérimentation. La commune de BEUVILLERS fait partie de l'expérimentation. Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Ainsi, la commune de BEUVILLERS remplit d'ores et déjà les pré requis à l'expérimentation :

- Application du référentiel budgétaire et comptable M57.
- Transmission électronique des documents budgétaires.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat ayant pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi.

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de BEUVILLERS et l'Etat, portant sur l'expérimentation du compte financier unique à compter de 2023.

g/ Dépenses d'investissements – budget commune

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : dans l'attente du vote du budget primitif 2024, Monsieur le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans les limites explicitées ci-dessus.

h/ Avis Programme Local de l'Habitat (PLH) Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie 2024-2029

Au titre de sa compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a lancé en janvier 2022 l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire de la CALN pour une durée de 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et en hébergement pour la population actuelle et future et d'assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. L'élaboration de ce premier PLH a été voulue au plus près du territoire, et en co-construction avec les maires et acteurs locaux de l'habitat pour porter un véritable projet de territoire partagé.

A ce titre, une concertation élargie avec les élus et acteurs du territoire a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du document. Conformément au code de la construction et de l'habitation, le projet de ce PLH est composé :

- **D'un diagnostic** (annexe 1) : ayant permis de réaliser un état des lieux de l'offre en logement sur le territoire ainsi que des dynamiques démographiques et de production de logement afin de mettre en exergue les grands enjeux en matière d'habitat sur la CALN
- **D'un document d'orientations** comprenant 5 orientations stratégiques et le scénario de production de logements retenus (annexe 2) :
 - Orientation 1 : Développer du logement sur un territoire contraints
 - Orientation 2 : Rendre attractif le parc de logement existant
 - Orientation 3 : Promouvoir des formes et des modes de production diversifiés
 - Orientation 4 : L'habitat pour tous
 - Orientation 5 : L'agglomération comme facilitateur

Le PLH définit un objectif de production de logement répondant à une ambition de croissance démographique positive. Le scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle retrouvée, il a été travaillé en cohérence avec les Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et il doit permettre de produire sur la durée du PLH 1 648 logements, dont 125 en remise sur le marché de logements vacants. La mise en œuvre du programme d'actions vise à permettre, sur une période de 6 ans, une croissance démographique annuelle moyenne de +0.1. La répartition des objectifs de production de logement a été réalisée à la commune, pour la ville de Lisieux, et les pôles secondaires, et à l'échelle de la strate pour les communes équipées et autres communes. Cette répartition est affichée dans les fiches communales, qui ont été envoyées pour validation à l'ensemble des communes membres. Des temps de permanences ont été organisés par la suite afin d'échanger avec les communes pour affiner les projets et avoir des objectifs de production au plus proche de leur réalité de territoire.

Pour la commune de BEUVILLERS, la production de logements envisagée sur la durée du PLH est donc de 40.

- **D'un programme d'action** (annexe 3), qui décline les objectifs en 16 actions à mener durant les six ans du PLH, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offres de logements et d'hébergement pour

I/ Projet d'adressage – dénomination des voies

Se référer au point N°3

8/ QUESTIONS DIVERSES

Richard DE FILIPPIS : demande s'il est possible d'installer un détecteur de présence afin d'éclairer l'allée qui mène de la salle des droits humains au parking.

Sébastien POUTREL : est-ce que l'extension de l'éclairage public que le chemin de val ménard est toujours d'actualité. Didier MAUDUIT répond que ce n'est pas un projet prioritaire. Il suggère à Pierre COURCHAI de réactiver les offres faites par le SDEC afin d'avoir une idée du coût.

Sébastien POUTREL : L'entretien du fossé au niveau de chez M. GRAVEZ est-il prévu par le service technique.

Irène LEGRAND-MORIN : Les affiches « voisins vigilants » qui ont été posées n'ont aucun sens, elles ne se voient pas. Didier MAUDUIT répond qu'il s'agissait d'un test.

La séance est levée à 20h45